



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

11 novembre 2015

Service cantonal des contributions du canton du Valais. Alerte au phishing

(IVS).- L'Etat du Valais met en garde contre des tentatives de phishing (collecte de renseignements) par l'entremise de courriels au nom du Service cantonal des contributions. Il rappelle que des informations sensibles ne doivent jamais être transmises par voie électronique et précise également que les Services de l'Etat effectuent en général leurs demandes de renseignements par écrit. Il recommande de supprimer les messages suspects et appelle à la prudence.

Les fraudeurs contactent par téléphone des entreprises en leur indiquant qu'elles n'ont pas donné suite à une demande d'information du Service cantonal des contributions. Ils les enjoignent à répondre rapidement au courriel qui va leur être adressé, sous peine de sanction. Dans ce message, les fraudeurs demandent notamment de remplir une déclaration de recensement des locaux d'entreprises et de fournir une quittance de loyer. Les données ainsi collectées peuvent par exemple servir à des détournements de loyers ou dans le cadre d'une future escroquerie.

L'adresse électronique douteuse révèle une extension « @dr.com » et ne correspond pas aux adresses officielles de l'Etat du Valais qui se terminent en « @admin.vs.ch ». Le canton du Valais recommande de supprimer ces messages et appelle à la prudence les entreprises qui y auraient donné suite.

Le canton rappelle que des informations sensibles ne doivent jamais être transmises par courriel ou sur une invitation faite par e-mail. Il précise également que les Services de l'Etat effectuent en général leur demande de renseignements par courrier ordinaire et non par courriel.

Enfin, il recommande de contrôler systématiquement l'adresse e-mail utilisée et de signaler les cas de fraudes.

Personne de contact :

Claude Berthouzoz, juriste - 027 606 26 84

